

2017 MISE A DISPOSITION des protocoles médicaux du CHU de Rennes : filière obstétricale

Ces protocoles mis à disposition des partenaires du réseau périnatal 35 sont fournis à titre indicatif, ils n'ont pas été validés par la direction du réseau et à ce titre n'engagent pas sa responsabilité. Les textes sont relayés *in extenso*, ils ne peuvent en aucun cas être modifiés ni diffusés hors contexte.

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES
Pôle d'Obstétrique, Gynécologie et Médecine de la Reproduction

Professeur P. POULAIN

ooooo

CREATION	PROTOCOLE GHR, BLOC, SDC	MISE A JOUR
18-10-2005	TERME ATTEINT À PARTIR DE 41+1 Page 1/1	Juin 2014

1 ère visite à 41 SA +1

- Examen clinique, ERCF, Echo pour quantification LA
- Vérifier les biométries si RCIU ou macrosomie évidente lors de l'examen.
- GC < 2 cm ou anomalie(s) justifiant la naissance = déclenchement à 41 SA+2 j le matin :
 - Bishop < ou = 6 Propess ou Syntocinon le lendemain matin si non accouchée
 - Bishop > 6 Syntocinon

2 ème visite 41+3

- Examen clinique, ERCF, Echo pour quantification LA
- GC < 2 cm ou anomalie(s) justifiant la naissance = déclenchement à 41 SA+4 j le matin :
 - Bishop < ou = 6 Propess ou Syntocinon le lendemain matin si n'a pas accouché
 - Bishop > 6 Syntocinon

Déclenchement à 41+5

- Entrée à 7h30 si Propess, à 8h00 si Syntocinon
- Examen clinique, ERCF
- Propess posé à 8h00, Syntocinon débuté à 8h30
si échec Propess : Syntocinon à 41 SA + 6 j, pas de 2^{ème} propess

NB :

- 1) Quelque soit la parité si Bishop = 7 et aucune anomalie : proposer un déclenchement au Syntocinon
- 2) Si RPM à LAC sans complication materno-fœtale entre 41+1 j et 41+5 j : attendre 12H de RPM puis ATB et déclenchement : cf. protocole RPM à terme
- 3) Refus de déclenchement par la patiente à 41 + 5 SA : appel senior et surveillance sans déclenchement jusqu'à 42 SA + 4 j et déclenchement à 42 SA + 5 j
- 4) patientes originaires d'Afrique Noire : débuter la surveillance dès 40 SA + 1 j et aller jusqu'à 41 SA+ 5 j comme les autres patientes en l'absence de signe d'appel.**



2017 MISE A DISPOSITION des protocoles médicaux du CHU de Rennes : filière obstétricale

Ces protocoles mis à disposition des partenaires du réseau périnatal 35 sont fournis à titre indicatif, ils n'ont pas été validés par la direction du réseau et à ce titre n'engagent pas sa responsabilité. Les textes sont relayés *in extenso*, ils ne peuvent en aucun cas être modifiés ni diffusés hors contexte.

**SIEGE, UTERUS CICATRICIEL, TOUTES PATHOLOGIES FŒTALES ET/OU
MATERNELLES SONT EXCLUS.**